

Préfecture des Côtes-d'Armor
Direction départementale des territoires et de la mer
Enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques inondation et de submersion marine (PPRI-sm) sur les communes d'Erquy et Pléneuf-Val-André

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que l'enquête définie ci-dessus aura lieu dans les mairies d'Erquy et Pléneuf-Val-André du lundi 16 décembre 2024 au jeudi 16 janvier 2025 inclus, en application de l'arrêté préfectoral en date du 21/11/2024.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Rennes, est Monsieur Gérard BESRET.

Durant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies d'Erquy et Pléneuf-Val-André (siège de l'enquête) et dans les bureaux de la DDTM des Côtes-d'Armor 5, rue Jules Vallès 22000 SAINT-BRIEUC aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Ils pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies d'Erquy et Pléneuf-Val-André ou sur le registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827> Les observations pourront également être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur – 31, rue de l'Hôtel de Ville – 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE ou 11, Square de l'Hôtel de Ville 22430 ERQUY ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5827@registre-dematerialise.fr Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827>.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques2/ENQUETES-PUBLIQUES>

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le chargé d'études risques à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor /service risque sécurité bâtiment (Tél. 02.96.75.66.22).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à :

Lieux	Dates	Heures
Salle Richepin à la mairie 31 rue de l'Hôtel de ville Pléneuf-Val-andré	lundi 16 décembre 2024	de 09h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)
Salle de réunion à l'EFS 1 rue Georges Le Breton Pléneuf-Val-André	vendredi 3 janvier 2025	de 14h00 à 17h00
Salle de réunion à l'EFS 1 rue Georges Le Breton Pléneuf-Val-André	mercredi 8 janvier 2025	de 14h00 à 17h00
Salle du conseil à la mairie 31 rue de l'Hôtel de ville Pléneuf-Val-andré	jeudi 16 janvier 2025	de 09h00 à 12h00

Lieux	Dates	Heures
Mairie d'Erquy	lundi 16 décembre 2024	de 13h30 à 16h30
	vendredi 3 janvier 2025	de 09h00 à 12h00
	mercredi 8 janvier 2025	de 09h00 à 12h00
	jeudi 16 janvier 2025	de 13h30 à 16h30 (Clôture de l'enquête)

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur. A cette fin, une copie de celles-ci sera déposée au tribunal administratif de Rennes, en mairies de d'Erquy et Pléneuf-Val-André , à Lamballe Terre & Mer, à la préfecture des Côtes-d'Armor (direction départementale des territoires et de la mer – service risque sécurité bâtiment/unité risques et nuisances) et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor où elle sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être communiqués dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 modifiée.

Préfecture des Côtes-d'Armor
Direction départementale des territoires et de la mer
Enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques inondation de
submersion marine (PPRI-sm) sur les communes d'Erquy et Pléneuf-Val-André

2^{ème} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que l'enquête définie ci-dessus aura lieu dans les mairies d'Erquy et Pléneuf-Val-André du lundi 16 décembre 2024 au jeudi 16 janvier 2025 inclus, en application de l'arrêté préfectoral en date du 21/11/2024.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Rennes, est Monsieur Gérard BESRET.

Durant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies d'Erquy et Pléneuf-Val-André (siège de l'enquête) et dans les bureaux de la DDTM des Côtes-d'Armor 5, rue Jules Vallès 22000 SAINT-BRIEUC aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Ils pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies

d'Erquy et Pléneuf-Val-André ou sur le registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827> Les observations pourront également être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur – 31, rue de l'Hôtel de Ville – 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE ou 11, Square de l'Hôtel de Ville 22430 ERQUY ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5827@registre-dematerialise.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5827>.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques2/ENQUETES-PUBLIQUES>

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le chargé d'études risques à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor /service risque sécurité bâtiment (Tél. 02.96.75.66.22).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à :

Lieux	Dates	Heures
Salle Richepin à la mairie 31 rue de l'Hôtel de ville Pléneuf-Val-andré	lundi 16 décembre 2024	de 09h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)
Salle de réunion à l'EFS 1 rue Georges Le Breton Pléneu-Val-André	vendredi 3 janvier 2025	de 14h00 à 17h00
Salle de réunion à l'EFS 1 rue Georges Le Breton Pléneuf-Val-André	mercredi 8 janvier 2025	de 14h00 à 17h00
Salle du conseil à la mairie 31 rue de l'Hôtel de ville Pléneuf-Val-andré	jeudi 16 janvier 2025	de 09h00 à 12h00

Lieux	Dates	Heures
Mairie d'Erquy	lundi 16 décembre 2024	de 13h30 à 16h30
	vendredi 3 janvier 2025	de 09h00 à 12h00
	mercredi 8 janvier 2025	de 09h00 à 12h00
	jeudi 16 janvier 2025	de 13h30 à 16h30 (Clôture de l'enquête)

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur. A cette fin, une copie de celles-ci sera déposée au tribunal administratif de Rennes, en mairies de d'Erquy et Pléneuf-Val-André , à Lamballe Terre & Mer, à la préfecture des Côtes-d'Armor (direction départementale des territoires et de la mer – service risque sécurité bâtiment/unité risques et nuisances) et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor où elle sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être communiqués dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 modifiée.